



Préavis municipal n°09/24
relatif à une demande de crédit de CHF 1'090'000
pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC,
chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite
d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la
Trappe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Le revêtement bitumineux du Chemin de la Trappe présente d'importantes dégradations raison pour laquelle, sa réfection a été étudiée.

A la suite d'une inspection caméra des canalisations et collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) existants au Chemin de la Trappe, il s'est avéré que les équipements destinés à l'évacuation des eaux claires et usées présentent des dégradations importantes qui peuvent mettre en péril leur statique.

Raison pour laquelle, dans un souci d'optimisation et d'économie, leur réfection a été étudiée en même temps que celle de la chaussée.

2 Situation existante

Le collecteur d'eaux claires (EC) présente des dégradations trop importantes pour être réparé de manière ponctuelle et/ou par gainage raison pour laquelle il est nécessaire de le remplacer sur toute la longueur (environ 275 mètres) du Chemin de la Trappe. Il est à noter que cette canalisation est quasi centenaire.

Le collecteur d'eaux usées (EU), en revanche, est moins dégradé et l'option d'un chemisage et/ou de réfections ponctuelles est envisageable.

De plus, les regards présents sur le chemin de la Trappe sont des regards mixtes EC/EU ce qui en termes de risques de déversement d'un collecteur dans l'autre n'est plus conformes aux normes en vigueur. Il est donc également prévu, dans le cadre de ces travaux, de les supprimer et ainsi de séparer les deux collecteurs afin de les rendre indépendants l'un de l'autre.

Compte tenu de l'état actuel de revêtement bitumineux et de l'ampleur des travaux nécessaire à la réfection des collecteurs, il a été décidé de procéder à une réfection complète de la chaussée.

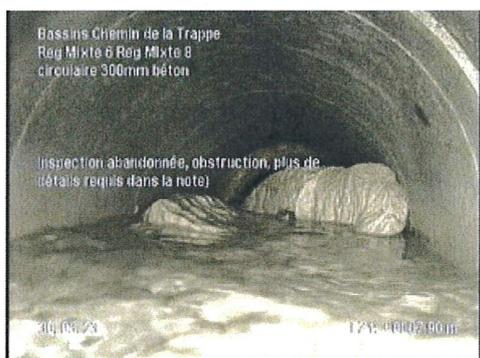
En cours d'étude, il s'est avéré qu'une partie de la conduite d'eau potable, qui se trouve être majoritairement en fonte, ne répond plus aux exigences en ce qui concerne la défense contre les incendies. Elle sera donc également changée durant les travaux.

Tous les exploitants de réseaux (Swisscom et Romande Energie) ont été informés de ces travaux afin qu'ils puissent également intervenir pour moderniser, à leur frais, leurs équipements.

Tracé des inspections effectuées en 2023.



Exemple des défauts relevés dans les canalisations



6, 00:01:02, 7.90m
Inspection abandonnée, obstruction, plus de détails requis dans la note)



6, 00:00:35, 2.30m
Fissure formation complexe de fissures, à un joint de tuyau de 4 h. à 8 h.

3 Description des travaux prévus

1) Remplacement du collecteur d'eaux claires (EC) :

- Démolition du collecteur d'eaux claires en béton existant sur toute la longueur des canalisations inspectées par le passage caméra.
- Mise en place d'un nouveau collecteur en PVC et reprise des différents raccordements.
- Création de regards indépendants afin d'isoler l'évacuation des eaux claires de l'évacuation des eaux usées, y compris démolition des regards mixtes existants.

2) Gainage du collecteur d'eaux usées (EU) :

- Gainage de la conduite en béton existante (afin de la rendre étanche) couplé, si nécessaire, à des réfections ponctuelles, y compris reprise des différents raccordements.
- Création de regards indépendants afin d'isoler l'évacuation des eaux usées de l'évacuation des eaux claires, y compris démolition des regards mixtes existants.

3) Remplacement de la conduite d'eau potable (ESP) :

- Pose d'une nouvelle conduite d'un diamètre plus important afin de répondre aux normes de défense contre les incendies en remplacement de l'ancienne conduite en fonte.
- Ajout d'une borne hydrante, remplacement et déplacement d'une borne existante sur le long du chemin de la Trappe afin de répondre aux exigences du SDIS.

4) Réfection de la chaussée :

- Réfection complète de la chaussée existante qui présente de nombreuses dégradations en gardant les dimensions existantes.
- Reprise des pentes et dévers de la chaussée afin d'assurer l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales provenant de la chaussée par des avaloirs et/ou grilles avec sac dépotoir.

5) Marquage et signalisation

- Mise en conformité de la signalisation verticale et du marquage en collaboration avec la Division Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).
- Légalisation de la signalisation mise en place en collaboration avec la Division Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

4 Aspects fonciers

Une partie des travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public (DP 1001) ainsi que sur des parcelles communales (parcelles n° 791 et 792).

La majorité des travaux prévus s'inscrit sur des parcelles privées avec une servitude de passage public en faveur de la commune, donc de ses habitants, ce qui implique un entretien à charge de la collectivité publique.

Une servitude de passage pour le chemin de la Trappe existe mais ne correspond pas au tracé actuel. La mise à jour, en collaboration avec les propriétaires concernés, de l'assiette de cette servitude fait également partie de ce projet.

5 Coût des travaux

Le coût des travaux de génie-civil a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux conforme à la loi sur les marchés publics (AOMP). Pour information, 5 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise PERRIN FRERES SA qui a rendu la meilleure offre, après contrôle arithmétique et notation de celles-ci.

	CHF
Travaux de génie-civil (EC et EU)	390'000
Travaux de génie-civil (travaux routiers)	180'000
Travaux de génie-civil (ESP)	95'000
Appareillage (pour ESP)	74'000
Travaux de gainage de la conduite EU	53'000
Réalisation de tests HAP (pollution des revêtements bitumineux) en phase d'étude.	3'000
Marquage et signalisation verticale (provisoires et définitifs).	10'000
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des propriétés privées, des banquettes et des plantations.	20'000
Honoraires pour prestations géométriques (mise à jour du foncier après travaux, cadastration du Domaine Public et mise à jour des servitudes.	12'500
Honoraires d'ingénieur pour établissement du projet (phase d'étude)	32'000
Honoraires d'ingénieur pour l'organisation et le suivi des travaux (phase d'exécution)	60'000
Divers imprévus (environ 10%).	80'000
Total des travaux HT	1'009'500
TVA 8.1 %	81'769
Total des travaux TTC	1'091'269

Remarques :

Les travaux non compris dans la soumission ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Les honoraires d'ingénieur comprennent toutes les prestations nécessaires à l'établissement des plans d'exécution, au suivi des travaux et, toutes les prestations géométriques nécessaires à la réalisation du chantier.

5.1 Ventilation des coûts

- Canalisations EC/EU	CHF	600'536
- Eau potable	CHF	229'099
- Routes	CHF	261'634
Total	CHF	1'091'269

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les nouvelles normes MCH2, le détail des amortissements par année est le suivant :

- Canalisations sur 60 ans	CHF	10'009
- Eau potable sur 60 ans	CHF	3'818
- Routes sur 40 ans	CHF	6'541

5.2 Charges financières

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement) :

Emprunt sur une durée de 60 ans (canalisations EC/EU et eau) :

Intérêts et amortissement	CHF	30'420
<i>(Dont taux d'intérêts à 2%)</i>	<i>CHF</i>	<i>16'593</i>

Emprunt sur une durée de 40 ans (routes) :

Intérêts et amortissement	CHF	11'774
<i>(Dont taux d'intérêts à 2%)</i>	<i>CHF</i>	<i>5'233</i>

Soit total les 40 premières années :

Intérêts et amortissement	CHF	42'193
<i>(Dont taux d'intérêts à 2%)</i>	<i>CHF</i>	<i>21'825</i>

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n°09/24 relatif à une demande de crédit de CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, au chemisage du collecteur EU avec remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la Trappe
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Vu le rapport de la Commission d'urbanisme,
- Oui les conclusions des rapports des commissions précitées,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la Trappe,
2. de financer cette dépense par un emprunt bancaire,
3. de prendre acte que le montant de CHF 1'090'000 sera amorti ainsi :
 - a. Canalisations sur 60 ans : CHF 600'536 (rubrique 72000 Traitement des eaux usées)
 - b. Eau potable sur 60 ans : CHF 229'099 (rubrique 71000 Approvisionnement en eau)
 - c. Route 40 ans : CHF 261'634 (rubrique 61500 Routes communales)

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 octobre 2024, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire municipal :



Sacha Vuadens

Municipaux répondants :

MM. André Dunand et Denis Currat